

TECHNICIEN – bâtiments et conciergerie

Service des travaux publics

Poste syndiqué à temps complet

La fonction :

Sous directives du supérieur immédiat, assiste dans la préparation, le suivi et le contrôle du programme d'entretien préventif et correctif pour les bâtiments de la Ville. Assure le suivi et la supervision du programme de salubrité et de conciergerie dans les bâtiments municipaux. Coordonne les diverses requêtes de montage et de démontage des salles ainsi que l'entretien de base.

Les exigences :

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en mécanique du bâtiment ou toute autre combinaison de formation et d'expérience reliées au poste.
- Posséder un minimum de trois (3) années d'expérience pertinente dans l'entretien et la réparation de systèmes électromécaniques tels que les systèmes de contrôles centralisés, système d'éclairage adressable, les systèmes de ventilation, de climatisation, de chauffage, systèmes d'alarme incendie, etc.
- Posséder une expérience en supervision de personnel en milieu syndiqué constitue un atout ;
- Faire preuve d'autonomie, de jugement et posséder un bon esprit d'analyse ;
- Posséder un permis de conduire classe 5 valide ;
- Ne pas avoir le vertige ;
- Maîtriser le français oral et écrit et posséder une connaissance sommaire de l'anglais ;
- Maîtriser les logiciels de la suite Microsoft Office.

Les conditions :

- L'horaire de travail est de 40 heures par semaine réparties sur 4 jours de travail, de 7h à 17h30.
- Le taux horaire se situe entre 29.21 \$ et 34.34 \$.
- Les autres avantages sont fixés selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

Les candidats intéressés doivent transmettre leur candidature en indiquant

le **n° de concours 2017-08** au plus tard le **4 juin 2017** à l'attention de :

Concours TECHNICIEN – bâtiments et conciergerie

Service des travaux publics

Ville de Varennes

✉ : emploi@ville.varennes.qc.ca

La Ville de Varennes respecte l'équité en emploi. Elle applique un programme d'accès à l'égalité et invite les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.